

# CONFRÉRIE DE LA CONSOLATION

*« La pensée de prier pour les morts,  
afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés,  
est une pensée sainte et pieuse »*

(II Mc. XII, 45)

## Qu'est-ce que la Confrérie de la Consolation ?

La Confrérie de la Consolation est une association de fidèles qui s'engagent afin de consoler les âmes du Purgatoire par des prières, des sacrifices et surtout par l'offrande de Messes.

## Que faut-il faire pour rentrer dans la Confrérie ?

Pour devenir membre de la Confrérie de la Consolation, il faut envoyer son inscription au secrétariat avec un don annuel pour les âmes du Purgatoire, équivalent à un honoraire de Messe (18€ en France).

## Quel est l'intérêt de prier en lien avec la Confrérie ?

Naturellement on peut prier pour les âmes du Purgatoire sans appartenir à la Confrérie mais cet engagement, qui se renouvelle tous les ans, soutient notre zèle et notre persévérance. Le devoir stimule la charité.

---

## BULLETIN D'INSCRIPTION

(recto verso)

- Je, soussigné ....., demande mon inscription dans la Confrérie de la Consolation, m'engage à respecter les obligations de ses membres (*Voir au verso*) et fais don à la Confrérie de la somme de 18 €.
- Je donne en plus .....€ pour la célébration de Messes pour les défunts.
- Je désire recevoir des publications de l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre.

## **OBLIGATIONS**

*que les membres de la Confrérie s'engagent à respecter\**

1. Réciter chaque jour un « Je vous salue Marie » pour les âmes du Purgatoire.
2. Obtenir chaque jour, dans la mesure du possible, une ou plusieurs indulgences au bénéfice des âmes du Purgatoire.
3. Faire célébrer une Messe pour les âmes du Purgatoire au moins une fois par an, ou selon les possibilités, plusieurs Messes.
4. Participer, dans la mesure du possible, aux Messes de *Requiem* pour les âmes du Purgatoire célébrées dans les apostolats de l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre, notamment durant le mois de novembre et plus particulièrement les 2 et 3 novembre de chaque année.
5. Solenniser, dans la mesure du possible, les fêtes majeures de l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre : fêtes du Christ Roi (dernier dimanche d'octobre), de l'Immaculée Conception (8 décembre), de Saint Benoît (21 mars), de Saint Thomas d'Aquin (7 mars) et de Saint François de Sales (29 janvier), et chercher à obtenir une indulgence plénière en faveur de l'âme la plus délaissée au Purgatoire par la visite d'une des églises ou chapelles du dit Institut selon les conditions concédées par la Pénitencerie Apostolique.
6. L'inscription à la Confrérie se renouvelle chaque année par un don modeste d'un montant équivalent à l'offrande conseillée pour la célébration d'une Messe.

*\* Cet engagement n'oblige pas sous peine de péché*



M. Mme Mlle .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

*Merci de renvoyer ce coupon avec votre règlement à l'adresse du secrétariat.*

*Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Confrérie de la Consolation »*